

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

Aux Cultivateurs.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.—Les élèves de cette école et ceux qui ont intention de se faire instruire sont informés que la rentrée aura lieu mardi soir, le 1er septembre prochain.

Il y aura encore un certain nombre de bourses disponibles. Les bourses sont de \$50.00. Pour y avoir droit, il faut savoir au moins le français grammaticalement, n'avoir pas moins de 16 ans, et produire un certificat de bonne conduite. Les applications pour les bourses doivent se faire par lettre au Major Campbell, Président de la Chambre d'Agriculture, à Montréal. Le nombre étant limité, les applications devront se faire le plus tôt possible.

Les élèves n'ont que leurs habits à fournir avec deux paires de draps. Le lit est fourni par l'école. La pension est de neuf piastres par mois. Les parents n'ont que soixante-six piastres à déboursier.

Les parents qui voudront fournir la nourriture n'auront que trois schellings par mois à payer.

Cette école a pour but de former aux pratiques de la bonne agriculture les fils des propriétaires ruraux qui se destinent à cultiver plus tard pour leur propre compte.

L'école est régie par un Directeur. Un surveillant lui est adjoint pour la discipline. Ce directeur sera M. Joseph Desjardins. Le professeur des matières agricoles est M. Jean Schmouth. Il y a deux autres professeurs pour la zootechnie et le droit rural.

L'école est pourvue d'une bibliothèque, d'un bon laboratoire de chimie agricole, d'une superbe collection de planches murales d'Achille Comte pour toutes les parties de l'histoire naturelle, d'une collection de 100 échantillons de zoologie agricole, comprenant un grand nombre de terres avec sous-sol et les principaux amendements, enfin une petite collection d'anatomie classique des plantes du Dr. Auzoux, pour la démonstration d'un professeur.

En fait de matériel d'instruction, l'école est amplement pourvue de tout ce qu'il faut pour donner un excellent cours pratique à tout élève montrant de bonnes dispositions pour l'étude, le travail, et la discipline. Pour être un bon élève, ces trois conditions sont nécessaires. L'une d'elles venant à manquer, le résultat du séjour à l'école sera toujours très-faible sinon tout à fait nul.

Nous invitons et nous pressons vivement cette foule nombreuse de jeunes gens que les professions libérales n'appellent pas, à se faire une position à la campagne dans l'exploitation intelligente et raisonnée de leur patrimoine. Il fut un temps où la question de l'enseignement de l'agriculture comme profession était regardée comme chose impossible. Aujourd'hui le problème est résolu. Parmi les 81 élèves qui depuis neuf ans ont fréquenté notre école, tous ceux qui ont voulu travailler sérieusement à s'instruire, sans s'occuper des vains et sots amusements de jeunes débouffés et des petits crévés de faubourg, ont eu un plein succès, vivent honorablement d'agriculture. —Gazette des Campagnes.

ELEVAGE DES VEaux.

Nous empruntons à un article de M. le docteur de Saive, publié dans le *Cultivateur Agenais*, du 10 mars 1868, les excellentes données suivantes sur l'élevage des veaux :

« La chose la plus importante pour l'alimentation du veau, c'est que celui-ci reçoive le premier lait de sa mère. Ce lait, nommé *colostrum*, jouit de propriétés purgatives nécessaires à débarrasser les intestins du nouveau-né des excréments qui s'y sont accumulés pendant son séjour dans le sein maternel. Cette évacuation terminée, il importe que le veau soit nourri pendant quarante jours avec du lait pur de bonne qualité. Ce liquide constitue une nourriture complète, puisqu'il contient des éléments assimilateurs nécessaires à la formation des diverses parties du jeune sujet.

« En effet, le lait pur contient : de la caséine, pour produire de la viande ; du phosphate de chaux, pour la formation des os ; du sucre de lait et du beurre, substances riches en carbone et en hydrogène, pour favoriser la désassimilation et concourir à la formation de la graisse.

« Si le lait pur n'est pas donné en quantité suffisante, parce que la mère n'en produit pas assez, ce qui est très-facile dans l'allaitement naturel, ou si, par l'écrémage, on lui a enlevé tout ou partie des matières butyreuses qu'il contenait, le jeune sujet ne se trouve plus alimenté en raison des exigences de son organisation. Il se développe moins, reste plus petit, et se ressent, pendant toute sa vie, d'une alimentation parcimonieuse et mal dirigée pendant la première période de son existence.

« Presque toujours, on fait passer brusquement le veau du régime au lait pur au régime au lait écrémé, sans ajouter au lait dépouillé de ses éléments butyreux aucune substance capable de remplir dans l'économie le rôle des corps gras.

Pour réparer l'inconvénient qui résulte de l'écrémage du lait, on doit y ajouter une décoction de graines de lin : plus tard, une décoction de fèves, qui contiennent de la caséine, mélangée avec une infusion de graines de lin, qui renferment de la gomme ; on ajoute au tout une certaine quantité de mélasse, et on obtient ainsi un breuvage très-nutritif. —Idem.

Triste mort du Très-Révérend M. Spalding.

Un des ministres de l'Église Catholique le plus en honneur au Kentucky, aimé, chéri et respecté de tous ceux qui le connaissent, vient de mourir d'une mort subite et douloureuse. Nous empruntons au *Journal de Louisville* du 5 du courant les tristes détails de la mort du Très-Révérend M. Spalding. Le trois au soir, il s'était retiré, selon son habitude, dans sa chambre à coucher, à la maison de l'Évêque. Vers minuit, le Révérend M. Bouchet, dont la chambre se trouve juste au-dessous de celle du défunt, l'entendit se plaindre de la galerie et se lamenter comme s'il eût souffert de douleurs aiguës. Le Révérend M. Bouchet monta en toute hâte, et là, il trouva que le lit du Révérend M. Spalding était en feu, et que ce dernier avait été lui-même affreusement brûlé et souffrait des douleurs inexprimables : quand M. Bouchet eut entièrement reçu tout son sang-froid, il jeta hors de la chambre les couvertures du lit et conduisit le Dr. Spalding à un appartement contigu, où il l'enveloppa dans un drap et lui donna tout le confort possible. On appela les Drs. Crowe et Force : les médecins employèrent toutes les ressources de leur art pour lui procurer du soulagement, mais tous leurs efforts furent inutiles, le mal ne perdit rien de son intensité, et le Dr. Spalding expira dans les plus grandes douleurs le quatre du courant, à 6 heures du soir.

On attribue l'origine du feu au gaz : le défunt avait pour habitude de laisser le gaz allumé toute la nuit dans sa chambre. On prétend que le bec de gaz était peu solide à cause du long usage qu'on en avait fait, et l'on suppose que ce soir-là le bec baissa d'une manière inusitée, et que vu sa promiscuité du lit du Doc-

teur, cela fut cause du feu dont les suites sont si déplorables, en ce qu'elles prirent l'Église d'un de ses enfants les plus soumis, et le Diocèse de Louisville d'un administrateur zélé et vigilant.

La famille McGee.

Les citoyens qui se sont formés en comité dans le but de réaliser, au moyen d'une souscription, un montant destiné à payer les dettes de l'Honorable Thos. D. McGee, ont été l'objet d'une assez grande libéralité de la part des créanciers : les deux lettres suivantes en sont la preuve :

Ottawa, 15 juin 1868.

CHÈRE MADAME MCGEE.—Vous trouverez sous ce pli mon compte pour services professionnels rendus à Dame McGee ; il est sous forme de reçu ; j'agis de la sorte afin qu'aucunes circonstances futures ne puissent le faire passer en d'autres mains, et je vous demande la faveur de vouloir l'accepter comme payé. Le plaisir que j'avais de le servir, la confiance qu'il avait en moi, votre propre confiance en moi, l'obligeance avec laquelle vous vous exprimez, et le fait que, vu les grands services qu'il a rendus au Canada, nous devons tous à sa famille, sous ces circonstances si déplorables, une dette que nous ne pouvons jamais payer complètement, tout me force à dire que je suis payé d'avance ; et cependant je ne puis m'empêcher de demander une nouvelle faveur, savoir : que vous m'envoyiez quelques bagatelles que je puisse garder comme un souvenir sacré de lui tant que vous serez vivante.

J'ai différé ainsi longtemps d'écrire, parce que je savais qu'une multitude d'autres vous enverraient en même temps leurs condoléances, et cependant, maintenant, je ne puis trouver de paroles pour exprimer mes sentiments, sauf celles de la plus profonde tristesse. Quand toute la sombre tragédie et l'amère solitude où cette chère femme et ces enfants se trouvent plongés se représentent à mon esprit, je ne puis dire autre chose que ma constante prière à la toute-puissante Majesté Divine, qu'elle daigne vous avoir en sa plus sainte garde, et vous appeler, vous et vos enfants, au jour de votre mort, pour y rencontrer le martyr de la patrie. « Là où le méchant cesse de troubler, et d'où l'ennui est banni à jamais. »

Je suis, Madame, Sincèrement et respectueusement
Votre, etc.,
DR. O. C. WOOD.

[Montant du compte : \$40.]
Montréal, 27 juillet 1868.

MA CHÈRE MADAME.—Ayant été prié d'envoyer mon compte avec feu l'Hon. D'ARCY MCGEE, je prends la liberté de vous l'envoyer ainsi, marqué de « reçu paiement », et j'espère que vous l'accepterez ainsi. Veuillez croire à mes sympathies les plus sincères pour vous.

C. W. WEBB.

A Mde. McGee.
[Montant du compte : \$40]
Le montant souscrit jusqu'à présent n'est pas suffisant, parait-il, pour payer toutes les dettes du défunt. Il faudrait encore une somme de \$2,000. Le comité espère réunir ce montant parmi les citoyens constituants de M. McGee.—Pays.

L'ABÏME.

Il ne s'agit malheureusement pas d'un titre de comédie, mais bien d'un drame trop réel qui vient de se passer dans l'Ouest. Un français,

nommé Hesse, et un certain Armstrong, originaire de la Nouvelle-Ecosse, faisaient partie d'une bande de mineurs qui se rendaient dernièrement à pied, à travers les Montagnes Rocheuses, dans les mines Sweetwater. Un matin, quelques contestations s'engagèrent entre eux au sujet de bagatelles : il s'agissait de quelques pipes de tabac que l'un reprochait à l'autre d'avoir prises dans sa blague. On échangea quelques injures, après quoi l'on se remit tranquillement en route, chacun pensant, Hesse tout le premier, que l'affaire était terminée. Mais Armstrong avait conservé contre lui un ressentiment mortel, et il ne tarda pas à en donner la preuve.

Dans l'après-midi, les mineurs eurent à traverser un endroit excessivement dangereux, un sentier très-étroit à gauche duquel s'élevaient des rochers à pic, tandis que la droite était bordée par un précipice de plusieurs centaines de pieds de profondeur, au bas duquel on entendait gronder un torrent. Pour faire cette traversée périlleuse, les voyageurs se mirent sur une seule file et s'engagèrent sur le sentier à un intervalle de plusieurs yards les uns des autres. Le français venait le dernier. Armstrong, profitant d'un moment où chacun était absorbé par le soin de sa propre sécurité, se blottit contre une anfractuosité de roche, dont il ne sortit que lors qu'il vit Hesse tout près derrière lui. Celui-ci ne prêta aucune attention à ce manège, et continua à marcher presque sur les talons d'Armstrong, qui tout à coup mit un genou à terre comme pour attacher les cordons de ses souliers. Hesse, voyant le chemin barré, s'arrêta à côté de lui, pour attendre qu'il se relevât. Alors Armstrong, changeant brusquement de position, donna une forte poussée au français sans méfiance, et le précipita dans l'abîme.

Le malheureux parvint à s'accrocher à une trentaine de pieds aux branches épineuses d'un buisson sortant d'une crevasse de rocher. Dans cette position, il leva les yeux, se disposant à appeler au secours : mais son implacable adversaire, qui s'était penché au bord du précipice pour y voir rouler son ennemi, saisit de grosses pierres et se mit à les lui lancer jusqu'à ce qu'il vit les mains de l'infortuné lâcher l'arbuste qui lui avait servi un instant de soutien. Le corps mutilé de Hesse tomba, avec la rapidité d'une avalanche, dans le torrent, et Armstrong se hâta de rejoindre ses compagnons.

L'un d'eux avait tout vu ce qui s'était passé, mais il n'en témoigna rien pour le moment. Ce n'est que le soir, quand les mineurs eurent établi leur campement, qu'il crut devoir leur conter le drame affreux dont il avait été témoin.

Le procès du néo-écossais n'a pas été long : ses camarades lui ont lié les pieds et les mains, l'ont transporté au milieu de la nuit tout à l'extrémité d'un rocher surplombant un précipice de 500 pieds, et l'ont précipité à son tour dans le gouffre.

Superstition.

Les bords de l'île de Java sont infestés de crocodiles énormes, plus grands que ceux d'Égypte, et probablement les plus gigantesques qui soient au monde ; en fait, c'est dans l'archipel malais que se trouvent les plus formidables amphibiens de cette espèce, et ils y causent de terribles ravages ; leurs victimes, dans la seule baie de Batavia, se comptent par le nombre des jours de l'année. Or, la comme dans tous les pays d'ignorance et de fanatisme, les fléaux sont divinisés, et le crocodile chez les Malais une place d'honneur dans les temples. Ils le tuent pour leur défense, ils le chassent même, ou plutôt ils le combattent dans certaines occasions, pour faire montre de leur adre-

se et de leur courage ; mais quand ils l'ont tué ils le respectent et lui rendent hommage ; ils le défendraient au besoin, si quelqu'un s'avisait de l'outrager.

Voici un fait qui fournit un exemple frappant à l'appui de ces observations :

Dans les derniers jours du mois de mai, un navire hollandais avait amené à Batavia, entre autres passagers, un marchand de Rotterdam, nommé Van Flys, qui avait une petite pacotille de bijouterie, d'horlogerie et de pièces mécaniques de diverses sortes. L'embarcation qui portait cet homme et son bagage chavira à l'entrée du canal qui conduit aux factoreries. Il ne reparut plus ; seulement on s'aperçut au clapotement prolongé dans l'eau que les crocodiles faisaient chère lie de son cadavre, et probablement aussi de ses bagages ; car ces animaux sont tellement voraces qu'ils se jettent indistinctement sur n'importe quel objet étranger qui tombe à l'eau.

Il y eut, comme on pense, une grande consternation à bord du navire. On avait vu tout ce qui s'était passé ; mais il n'y avait aucun remède, et il fallut bien se résigner après le temps raisonnable des lamentations ; on se résigna donc, mais, ne pouvant rien faire pour sauver la victime, on résolut au moins de le venger, et on organisa une chasse au crocodile, à laquelle tout l'équipage devait prendre part.

Le lendemain, au point du jour, tout était prêt. On mit à l'eau la chaloupe, la yole du capitaine et deux embarcations : on laissa à bord juste le monde qu'il fallait pour la sûreté du navire. Il y avait en tout vingt-deux hommes de la partie, tous armés de fusils, et plusieurs, par surcroît de précaution, de haches et de couteaux de combat.

L'expédition ne tarda pas à trouver une proie. La yole du capitaine se tint au large, battant l'eau dans un rayon d'une centaine de mètres de la rive, tandis que les deux embarcations rasaient le sable, en croisant à l'embouchure des ruisseaux qui viennent se décharger dans la baie : la chaloupe formait la réserve, surveillant les mouvements, et prête à se rendre au premier appel.

A peine ces dispositions étaient-elles prises, qu'un crocodile monstrueux apparut entre les deux embarcations, souleva sa tête hideuse en faisant claquer ses mâchoires, et d'un élan formidable alla s'échouer dans la vase du rivage. Mais, si rapide qu'il fut, toute la flottille avait suivi ses mouvements, et était à portée de le foudroyer ; les vingt-deux fusils s'abattirent et partirent du même coup, et l'animal, criblé comme une écumeoire, alla expirer à cent pas plus loin sur une berge de sable.

Une nuée de Malais étaient accourus pour être témoins du spectacle, et déjà ils entouraient la bête quand les marins s'élançèrent de leurs embarcations et mirent pied à terre. Il se passa alors la scène la plus étrange qu'il soit possible d'imaginer. Des sons mystérieux sortaient du cadavre ; toutes les oreilles étaient tendues, et l'on peut se faire une idée de la stupéfaction générale quand on entendit distinctement la *Valse de Faust* retentir dans les entrailles du monstre expiré. Malais et matelots restèrent immobiles, et nul ne bougea jusqu'au moment où la mélodie se tut. Les matelots alors, revenus de leur premier étonnement, et ne croyant guère au sortilège, se précipitèrent sur le cadavre le contela à la main, et se mirent en devoir de le dépecer : c'était une autopsie curieuse à faire. Mais ils avaient compté sans leur hôte. Les Malais, fascinés par la musique, et croyant plus que jamais à la divinité de la bête en-

chantée, se jetèrent comme des furieux au devant des profanes, et leur opposèrent une résistance désespérée ; il y eut une lutte corps à corps, et ce ne fut que lorsque plusieurs naturels furent hors de combat, que les chasseurs purent reprendre leur œuvre et examiner leur victime. Une demi-douzaine d'entre eux se mirent à la besogne, tandis que les autres tenaient la toule à l'écart. Enfin, le mystère fut éclairci. Dans les entrailles du crocodile était une boîte à musique de Genève, provenant de la pacotille de Van Flys, et sans doute une balle avait touché le bouton et fait partir la détente qui met le cylindre en mouvement. De là l'explosion de la *Valse de Faust*, que les naïfs Malais avaient prise pour le chant du cygne d'une divinité expirante.

Un curieux procès.

Nous lisons dans le *Charivari*. « Il va se dérouler sous peu devant la cour d'assises de la Marne un procès curieux.

« Un neveu est accusé d'avoir donné la mort à son oncle dans des conditions si bizarres, qu'il n'y a de mémoire de greffier, acte d'accusation plus étrange, plus invraisemblable n'aura été minuté.

« Tout le monde sait que certaines glaces reflètent l'image en la palissant, en la jaunissant, en l'aminçant de telle sorte que le baron Brieux, par exemple, y semblerait étique.

« L'oncle en question était impatient, et bien qu'il ne courût aucun danger immédiat, son esprit était vivement frappé par la peur de mourir. Le neveu, pressé de jouir d'une succession qui menaçait de se faire attendre, imagina le subterfuge suivant.

« Il se procura une vingtaine de glaces du genre de celles que nous venons de signaler et dont l'effet allait en progressant. La première rendait pâle, mais la vingtième rendait livide ; puis, un matin, avant le réveil de l'infirmes, d'accord avec la gouvernante, place dans sa chambre à coucher la glace no. 1.

« Oh ! oh ! s'écria l'oncle, qu'est-ce que cela ?... Il me semble que je suis pâle aujourd'hui !

« Le lendemain, la glace no. 2 remplaçait la glace no. 1.

« —Ouais !... s'écria le pauvre diable, il me semble que ma pâleur augmente !

« Le surlendemain, le no. 3 remplaçait le no. 2.

« Ah ! sapsisti ! c'est encore pire, ce matin ! Je vais être bien malade !

« Le dixième jour, au no. 10, l'infortuné vieillard grelottait la fièvre.

« Le vingtième jour, au no. 20, il trépassa de peur !

« La gouvernante, pressée par le remords, a éventé la maché.

« Les jurés verraient-ils dans l'étrangeté de la combinaison un motif suffisant à l'admission de circonstances atténuantes ? »

LES SOUVAINES PONTIFICAUX AMÉRICAINS.

Le ministre des armes de Sa Sainteté adressé il y a quelque temps au général Carroll l'évêque la lettre suivante, pour mettre fin à sa mission, dont le noble but était le recrutement aux États-Unis de défenseurs du St. Siège :

Rome, 25 juillet 1868.

Mon cher général, J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 19 de ce mois, et je viens vous transmettre les instructions de Sa Sainteté au sujet de la question des volontaires américains.

Ces instructions, qui sont très-formelles, sont l'abandon complet du projet de recrutement au quel vous

avec consacré vos généreux efforts.

En vous notifiant cette décision, qui met ainsi terme à votre mission, c'est pour moi une satisfaction de conscience plus encore qu'un devoir de rendre justice au zèle et au dévouement dont vous n'avez cessé de faire preuve dans cette circonstance.

Je vous prie d'en agréer l'assurance, au nom de l'armée pontificale et en mon nom personnel, et de croire toujours à mes sentiments de haute considération.

Le général ministre des armes, Signé : KANZLER.

aujourd'hui que le gouvernement de la Suisse va rejeter péremptoirement toute proposition de la part de la France tendant à une alliance avec cette puissance.

Il paraît par des lettres particulières venues d'Espagne que la révolution est imminente dans ce pays : aux Tuileries on n'est peut-être pas éloigné de croire le trône d'Isabelle sérieusement menacé. Un correspondant croit savoir que Napoléon, au sujet de l'avenir de la Péninsule, aurait dit : " Pour le Duc de Montpensier ni pour mon cousin, il ne faut songer à rien. "

Les rapports sont assez froids en ce moment entre l'Italie et la Prusse. Les sympathies de la Prusse sont pour l'élément garibaldien, et de son côté l'élément gouvernemental italien réserve au gouvernement français ses sympathies.

Le gouvernement russe ne cesse de persécuter le catholicisme en Lithuanie et en Pologne. Une commission spéciale aurait été constituée pour transformer les églises catholiques en églises schismatiques grecques. On va tenter de convertir les populations par le knout.

Pour ce qui concerne Rome, les travaux de préparation du prochain Concile Universel se poursuivent. Un extrait de l'Univers dit :

" On dit, en outre, qu'une commission nouvelle vient d'être instituée pour le cérémonial du Concile ; de nombreux Prélats cérémoniaires de la Cour pontificale en font partie. Elle devra tout préparer pour que l'on puisse régler, conformément à la tradition, les cérémonies et les usages à suivre pendant ces grandes assises de la catholicité. "

Le quatrième détachement est arrivé à Rome depuis quelque temps ; la correspondance de M. de Hempel adressée au Nouveau-Monde dit à ce sujet :

" Les zouaves du troisième et du quatrième détachement ont été favorisés dernièrement d'une audience particulière de Sa Sainteté, et certes, ils pourront se vanter d'avoir été reçus comme peu de zouaves l'ont été avant eux. "

" Ils conserveront éternellement le bouquet et la médaille que le St. Père leur a donnés en ce jour, et ce sera là un de ces souvenirs qu'ils aimeront plus tard à rappeler à leurs enfants ; ce sera une glorieuse tradition de plus qui se perpétuera dans les familles canadiennes. "

" Il y a des jours où Pie IX est pontife ; alors la dignité de son maintien et la majesté calme de son visage imposent le respect à ses ennemis les plus acharnés, et arrêtent la rage envahissante des puissances de l'enfer. Il y en a d'autres où il est père ; et alors la bonté, la douceur et même la gaieté enjouée qu'il déploie vis-à-vis de ses enfants le font aimer au-dessus de tout, et amènent aux yeux les larmes d'une douce émotion. "

Aussi tel a été pour tous le résultat de la dernière audience des canadiens. "

Le même correspondant dit plus loin :

" Le brigandage continue toujours dans les environs de Velletri et tient constamment la garnison en mouvement ; les patrouilles se succèdent journellement et nos Canadiens en défraient une bonne partie. Mais il serait plus facile d'attraper un cerf dans les bois ou un brochet dans le St. Laurent que de prendre un brigand dans la montagne dont il connaît toutes les passes, toutes les cavernes et tous les défilés. Pour y réussir il faut les cerner d'une telle manière qu'ils n'aient plus d'issue possible, et alors s'avancer vers le centre en resserrant le cercle ; et cela ne peut se faire qu'avec un nombre de troupes très-considérable et qui n'est pas toujours à la disposition des officiers en détachement dans les montagnes. "

Les différents gouvernements de l'Europe viennent de donner une marque de confiance très-flatteuse à la Suisse. Il a été unanimement décidé à la Conférence de Vienne que le soin d'établir un bureau central de télégraphie internationale serait confié au gouvernement fédéral : ce dernier a accepté.

Les assassins du prince Michel de Servie ont été exécutés le 28 juillet dernier.

A ce sujet on écrit de Belgrade le 28 juillet à la Nouvelle Presse Libre :

" Le procès des assassins du prince Michel n'a pas attendu longtemps son dénouement. Lundi soir à ce lieu la publication du jugement, et douze heures après les condamnés ont été exécutés. En dehors de Jo-

se Jeremich, chez qui l'instruction n'a pas révélé la moindre participation au complot, et qui a été condamné à cinq ans de prison, tous les autres prévenus, au nombre de quatorze, qui étaient tombés entre les mains de la justice, ont été condamnés à la peine de mort. Quand aux absents : Karageorgewich, Triscovich et Stankowich, ils ont été condamnés à vingt ans de prison.

" Aujourd'hui mardi, à six heures du matin, a eu lieu l'exécution. A cinq heures et demie, les condamnés ont quitté la forteresse et ont été amenés au lieu du supplice. Toute la garnison avait été mise sur pied pour cette circonstance. Bien que l'exécution n'eût été annoncée que pour le soir, une foule considérable s'était déjà réunie. Après vingt-cinq minutes de marche, le cortège arriva au lieu de l'exécution ; les troupes maintinrent la foule à distance et se formèrent en carré ouvert du côté du Danube.

" Cela fait, les condamnés, qui avaient été transportés dans des voitures fermées, ont été amenés au bord de la grande et longue fosse commune qui devait recevoir leurs dépouilles. Dans cette fosse avaient été dressés quatorze pieux, surmontant autant de petits tertres. On banda les yeux aux condamnés, on leur lia les mains derrière le dos, puis, à l'aide d'une corde passée autour du cou, on les attacha successivement aux pieux qui avaient été dressés. A tous on fit subir la même procédure, même à And. Vilojteich, qui se mourait du scorbut et qu'il fallut porter dans la fosse.

" Ce ne fut qu'après l'achèvement de tous ces préparatifs qu'on ouvrit la fusillade. Quatre hommes s'avancèrent, et sur le commandement : feu ! déchargèrent leurs armes. Aussitôt après un cadavre fut détaché de son pieu et couché dans la fosse. On procéda de même à la fusillade de chacun des autres condamnés jusqu'au dernier, qui était Svetozar Nenadovich, beau-frère du prince Karageorgewich. On peut se faire une idée des terribles angoisses par lesquelles il dut passer ce malheureux qui, treize fois avant que vint son tour, dut entendre un quadruple coup de feu et le râle suprême de ses compagnons. L'exécution de Nenadovich fut l'occasion d'un incident fatal. On vit soudain l'officier qui commandait le feu tomber roide mort au moment où il abaissait son sabre pour donner le signal de la dernière décharge.

" Une balle, qui était destinée à Nenadovich, ricocha du pieu sur lui, et l'atteignit avec une telle force qu'elle pénétra dans le cerveau en traversant les tempes. Demain aura lieu l'enterrement de cet officier. Je ne veux pas parler ici des outrages que les soldats se sont, dit-on, permis sur les cadavres encore chauds. Après la dernière décharge, la fosse commune a été immédiatement comblée et la terre nivelée à la surface. "

CORRESPONDANCES.

Comité d'Yamaska, 21 août 1868.

M. le Rédacteur,

Profitant de l'occasion que j'ai de vous remercier d'avoir donné publicité à ma première correspondance, signée " Impartial ", j'ose encore me flatter que vous voudrez bien publier celle d'aujourd'hui. — Certainement, je croirais manquer à un devoir de ma part si, par mon silence, je devais approuver les remarques déplacées que fait le faux " Baptiste " au sujet de ma première correspondance. Je dis, M. le Rédacteur, le faux " Baptiste ", car enfin je remarque par un numéro de votre feuille, que votre premier correspondant " Baptiste " n'est pas le même que celui du Courrier de St. Hyacinthe.

Vraiment, je ne saurais trop m'expliquer pourquoi ce jeune homme, dont le pédantisme fait le caractère distinctif, cherche ainsi à s'approprier ce qu'il pillé dans les ouvrages d'autrui. Hélas ! jeune monsieur, quand vous êtes tenté de retomber dans vos anciennes habitudes, pourquoi ne pas rappeler à votre mémoire vos jours de collège ? Dans ces institutions chéries, vous avez eu de si excellentes leçons à ce sujet, qu'il me semble que je puis bien vous exhorter à en faire encore un sujet continu de méditation. — Ainsi, prenez donc ce conseil, qui me suggère la charité chrétienne, et vous verrez que vous vous en trouverez bien.

Mais ici, pourriez-vous m'arrêterais-je plus longtemps sur ce point ? Est-ce qu'après avoir lu la correspondance du vrai " Baptiste ", ainsi qu'une autre signée " Jacob ", je ne dois pas avoir la pleine conviction que ce petit homme irrésolû a déjà la contri-

tion parfaite de sa faute et de sa haute imprudence ? — Inutile donc de chercher à donner un bien long commentaire sous le rapport du plagiat ; aussi vais-je laisser cette partie de côté, pour me hâter d'arriver au but que je me suis proposé en commençant cet écrit.

Or, voici ce que dit le faux Baptiste dans sa correspondance en réponse à la mienne : " L'hon. Juge n'a jamais demandé que la Cour soit agrandie ou rebâtie à neuf. Tout ce qu'a dit Son Honneur, c'est que, si la bâtisse n'était pas réparée ou construite de manière à fournir un lieu de séance plus spacieux, il ne siègerait plus. " — Maintenant, qu'est-ce que cela veut dire ? A mon avis, c'est changer tout simplement les termes, mais non le sens. De fait, je comprends très-bien que nous sommes libres d'agrandir ou de ne pas agrandir la Cour ; mais voici ce qui s'ensuivra : Si elle n'est pas agrandie, le Juge ne siègera plus. Encore une fois, qu'est-ce que cela veut dire, M. le plaignant ?... Mais tenez, lecteurs, voici que je commence à mieux comprendre mon homme. Il fait, je crois, une grande distinction entre le mot Cour, qui est l'expression dont je me suis servi, et celui d'édifice. Pour ma part, je n'en fais aucune, et je soutiens que les deux mots sont également bons. En effet, le mot Cour s'entend du lieu ou édifice où s'administre la justice. Ainsi, quand je dis que le Juge demande que la Cour soit agrandie, je ne suis pas incorrect, et ma pensée ne se trouve pas mieux exprimée, si j'y ajoute le mot édifice. De même qu'il ne me sera pas nécessaire, en parlant d'un collège ou d'une église, de dire l'édifice du collège pour désigner le lieu où l'on enseigne les lettres et les sciences, ni l'édifice de l'église pour désigner le lieu où s'assemble la société des fidèles, de même aussi il ne m'est pas nécessaire de dire l'édifice de la cour, pour désigner le lieu où l'on plaide. Voyez donc, faux Baptiste : après avoir peut-être fait des efforts surhumains pour nous faire admirer votre esprit, vous avez obtenu le plus triste des résultats, et aujourd'hui tous ceux qui ont eu la patience de lire votre critique se sentent comme forcés de proclamer votre ignorance et votre manque d'intelligence.

Mais continuons et voyons encore ce que dit notre célèbre " Baptiste " : " J'ai toujours prétendu, dit-il, qu'il était nécessaire que la bâtisse fût réparée et agrandie. " Evidemment, ceci est trop contradictoire, et je puis dire avec certitude que ce jeune homme, aux idées de poète, n'a pas même lu la correspondance du vrai " Baptiste ", publiée, comme je le disais il y a un instant, dans le Courrier de St. Hyacinthe. — Je comprends que c'est chose assez curieuse de donner son approbation sur un écrit que l'on n'a pas même lu, et encore plus curieuse de chercher à se l'approprier, mais enfin c'est le rôle que vient de nous jouer notre petit poète, aux yeux toujours baignés de larmes dans ses poésies. — Autrement, comment aurait-il pu dire que " Baptiste ", du Courrier, trouvait nécessaire que le Palais de Justice fût agrandi, lorsque ce dernier avoue lui-même en termes bien formels qu'il est tout ce qu'il nous faut, et qu'il n'est d'aucune nécessité que des frais considérables soient faits, pour contenir tous les curieux et curieuses qui se passent la fantaisie d'assister à ces sortes de séances. — Eh bien, n'avais-je pas raison de dire que " Baptiste " du Courrier trouve la Cour convenable telle qu'elle est actuellement ? Ce sont ses propres paroles que je viens de citer, et je crois qu'il n'en faut pas davantage pour prouver que je ne suis pas en contradiction avec ce correspondant.

Enfin, voici comment termine notre pauvre " Baptiste " : Il me reproche de n'avoir pas mis " l'Honorable Juge, " mais d'avoir écrit tout simplement le " Juge. " Ma foi, je comprends qu'il faut se forcer un peu le cerveau pour faire tant de ridicule à la fois. Quoi ! vouloir me faire la leçon, parce que je n'ai pas écrit l'Honorable Juge ! Vouloir corriger mon écrit lorsque c'est moi qui légalement devrais corriger le sien ! Allons ! méchant " Baptiste, " écoutez ! Je vais vous donner à l'instant une explication de grammaire ! Désormais sachez qu'il n'est pas contre les règles de la politesse, et encore moins contre celles de la grammaire, de supprimer le mot " Honorable, " et d'écrire tout court le Juge. La raison est, que tous les titres, tels que les mots Honorable, Monsieur et Madame, doivent être supprimés, quand on prend en écrivant une autre qualification. — D'après cette règle, que vous trouverez, si vous voulez vous donner la peine de la chercher, dans le Manuel des difficultés les plus communes de

la langue française, d'après cette règle, dis-je, je vous demanderai, M. " Baptiste ", lequel, de vous ou de moi, a besoin d'être corrigé ?

Ah ! petite girouette, le moins que je puisse vous dire, c'est de vous conseiller d'apprendre votre grammaire, avant que de vous donner comme précepteur ! — A la vérité, il y a encore des fautes grossières dans l'écrit du faux " Baptiste ", mais, comme j'ai déjà été suffisamment long, je crois devoir lui dire en terminant que je les lui ferai remarquer qu'en autant qu'il m'en fournira l'occasion. D'ailleurs, ce n'est pas dans mes goûts, M. le Rédacteur, de commenter ainsi sur de simples mots, et si je l'ai fait aujourd'hui, c'est que réellement il le fallait pour ma propre justification.

IMPARTIAL.

Comité d'Yamaska, 25 août 1868.

M. le Rédacteur,

Depuis quelques semaines notre petite localité est égayée par des correspondances de toutes sortes à propos de notre Palais de Justice et d'une société de construction récemment établie à St. François.

Autant de têtes, autant de sentiments, dit le proverbe. Ce dicton n'a jamais été plus vrai que dans la circonstance actuelle. En effet, pour les deux objets dont je viens de parler, chacun embrasse ici l'opinion qu'il croit la meilleure, et la soutient par tous les moyens à sa portée. Celui qui a de bonnes raisons à faire valoir les produit, et celui qui n'a rien de mieux à faire, se défend un gibus et rostro, avec les ongles et le bec.

C'est ainsi qu'un ami de l'âge d'or [correspondant de la Gazette du vingt deux courant] et dont je reconnaissais le bout de l'oreille, lance contre un actionnaire de la société de construction de St. François, [correspondant du Courrier de St. Hyacinthe] une diatribe de la force de cent chameaux, une vraie ruade d'âne bêté.

Chose singulière, l'ami de l'âge d'or, partage l'opinion de l'actionnaire relativement à la société de construction de St. François. Il juble avec lui en voyant se lever l'âge d'or sur les riantes bords de la rivière St. François ; il se pâme de joie avec lui en voyant les aveugles et les boiteux participer à ses immenses bienfaits ; puis tout à coup prenant un air de mauvaise humeur, il lui dit toutes sortes de sottises. Je ne vois qu'une seule manière d'expliquer cette contradiction de sa part. C'est que la joie de voir se lever l'âge d'or l'a rendu fou. Il n'en fallait pas plus pour troubler un cerveau mieux organisé que le sien.

Que sera-ce donc, si aux émotions de l'âge d'or si fatales à ce faible correspondant, le sort favorable ajoutait les douceurs de l'hyménée ?

Avoir végété pendant deux longues années ; être débarqué il y a onze mois, sur les rives fleuries de la rivière St. François, pauvre, triste, isolé, n'ayant pas même une cassette pour mettre son bagage, et rentrer soudain dans l'âge d'or, tomber tout-à-coup les deux mains dans la cassette bien garnie d'une riche dulcinée, voilà de quoi faire pâlir d'émotion l'astre le plus brillant.

Mais, M. le Rédacteur, je ne vous ai encore rien dit de cette fameuse société de construction qui excite si fortement la bile de l'ami de l'âge d'or. Cette société n'est ni plus ni moins qu'une union de vingt personnes, ou plus, contractée dans le but de prêter de l'argent au taux de quinze par cent.

Il est vrai que le taux apparent n'est que de huit ; mais à l'aide d'un bonus de deux par cent et de quelques autres manœuvres de ce genre, on arrive facilement à quinze.

La société est fondée pour cinq ans : les mises sont d'une piastre par mois. Ceux qui empruntent de cette société sont tenus de faire des paiements mensuels durant cinq années pour éteindre le capital de leur dette et les intérêts qui sont de suite capitalisés.

Supposons par exemple que j'emprunte cent piastres à cette institution, je deviens immédiatement débiteur pour cent quarante deux piastres. Au moyen des versements mensuels que je suis obligé de faire, au bout de deux ans et demi, j'aurai payé à la société soixante et onze piastres dont cinquante piastres sur le capital et vingt et une piastre sur les intérêts.

Ainsi je me serai désaisi de la moitié de mon capital au bout de deux ans et demi, en faveur de la société, et je continuerai à payer l'intérêt jusqu'à l'expiration des cinq années comme si je devais continuer à jouir de toute la somme empruntée,

comme si je n'avais donné aucun acompte.

Une telle institution ne peut être avantageuse aux habitants de nos campagnes, et par conséquent ne peut être recommandable ni recommandée. C'est bon, tout au plus, pour ceux qui sont pris à la gorge par leurs créanciers et qui ne peuvent trouver d'argent à des conditions plus faciles. De deux maux il faut alors choisir le moindre.

JACOB.

La Baie du Febvre, 22 Août 1868.

M. le Rédacteur,

Votre correspondant Un ami de l'âge d'or, est au paroxysme de la démence, l'ensemble de sa correspondance est là pour l'attester. Ce malheur, paraît-il, provient de la commotion qu'il a éprouvée à la naissance de la merveilleuse machine appelée l'âge d'or. Un grand bonheur a donc causé un grand malheur. Heureusement le malheur ne sera pas comme le bonheur, éternel. Cependant, dans les annales de la merveille, on comptera l'avènement de cette espèce de phénomène, dans la paroisse de St. François du Lac, comme une époque néfaste. M'est avis que cette perte d'intelligence pourrait ralentir la marche glorieuse de cette belle et puissante création. En ce cas, ce serait le comble du malheur.

Personne ne peut se faire illusion sur le fait de l'aliénation mentale de l'illustre correspondant. Personne ne peut le mettre en doute. Quand il se manifeste si éloquemment à la face d'un public éclairé, par cet amas d'injures et de personnalités dont l'élocution de cet hôte est le réceptacle. L'homme jouissant de son intelligence, raisonne, n'insulte pas, demeure dans cette réserve qui est l'apanage de la vraie philosophie. Mais l'homme en qui cette lumière est éteinte, est comme un vaisseau sans gouvernail, faisant voile à travers les écueils et les récifs au milieu d'un fleuve en furie, ou plutôt, c'est un mortel qui n'a pour armes offensives et défensives, que la violence, l'injure, les personnalités.

Voilà où en est rendu ce noble personnage avec son titre dérisoire d'ami de l'âge d'or. Il frappe à droite, à gauche, à tort et à travers. Rien ne l'arrête.

Maintenant est-il étonnant qu'un tel homme privé de l'objet le plus cher, n'ait fait qu'estropier mes phrases qu'il a essayé d'extraire pour embellir sa fameuse correspondance. N'est-il pas évident que ce travail tout simple qu'il fut, était trop laborieux pour un étourdi privé de sa boussole. Il me fait dire, le cher homme : " Les incrédules qui ne croient point malgré l'évidence de l'existence de la chose qui regimbe contre l'évidence. " Quel galimatias, quel cacophonie ! pourtant il est clair que ce pauvre être, a voulu écrire cette phrase tirée de mon écrit : " Malgré l'évidence de l'existence de la chose il y a des incrédules qui n'y croient point, qui regimbe contre l'évidence. "

Il a aussi failli sur cette autre phrase : " Qu'on ouvre les yeux, qu'on laisse libre son intelligence, et ces incrédules verront que l'or et l'argent ne coûtent plus que 20 à 25 par cent par an. Aux chiffres de ces 20 à 25 il a substitué le chiffre trompeur de huit, avec lequel il fait la plus chétive propagande. Peut-on altérer à ce point des phrases si correctes et si claires. Est-ce à dessein que ces choses ont été ainsi faites à la face de l'âge d'or ?

Si cet homme n'eût été dans ses émotions ou commotions, lors de la création de sa pièce mal-ourdie et ordurière, j'inclinerais à y voir l'intention de fausser l'opinion publique dans cette substitution du chiffre 8 à ceux de 20 à 25, dans le but d'attirer par là quelques dupes à sa merveilleuse fabrique.

Mais l'état de notre homme lève tout doute à cet égard.

Mon dernier mot : Ce savantissime correspondant censure cette phrase qui se lit dans ma correspondance, comme suit : " Cette institution, disent-ils, est une caverne d'usuriers enfantée pour exciter la plus infâme juiverie. " Suivant ce grand grammairien, les deux verbes, enfanté et exciter ne sont pas à leur place dans cette phrase. Quelle science pour un pédant politique et littéraire des riantes bords de la rivière St. François.

Votre, etc.,

UN ACTIONNAIRE.

La Gazette de Sorel.

Mercredi matin, 26 Août 1868.

La Nouvelle-Ecosse.

Les ministres locaux de cette province viennent d'adresser un manifeste au gouvernement Impérial qui renferme l'exposé de leurs griefs. Ce document est fort bien fait quant à la forme. Quant au fond, l'on sent que ce que redoutent le plus les Néo-Ecossais, est l'union législative dans l'avenir. A part cela leurs griefs pourraient être taxés d'imaginaires, mais d'après ce qui se passe, il y a lieu de s'inquiéter.

A ce point de vue, nous, les franco-Canadiens, sommes encore plus intéressés que les Néo-Ecossais, à ce que l'Union législative ne s'opère jamais, pas plus de nom que de fait. Et nous ne pourrions pas nous féliciter bien longtemps de jouir d'une union fédérative, avec le double-mandat et la faculté donnée aux employés publics du gouvernement local, d'occuper des sièges dans les chambres fédérales. Tout cela tend à la centralisation du pouvoir entre les mains des ministres fédéraux. Il faut être, ou intéressé ou de mauvaise foi, pour prétendre le contraire. Si donc l'on veut rassurer les esprits à la Nouvelle-Ecosse et dans notre Province, que l'on se hâte de décréter l'abolition du double-mandat et que l'on rappelle cette loi qui tend à ramener les mauvais jours de l'ancienne oligarchie et à rendre impuissants et inutiles les gouvernements locaux. Soyons jaloux des prérogatives accordées aux gouvernements locaux. Là est notre salut ! Et c'est à l'opinion publique de se prononcer en ce sens et d'insister pendant qu'il est encore temps.

Nous publierons dans notre prochain no., le manifeste auquel nous faisons allusion plus haut.

BULLETIN DES NOUVELLES D'EUROPE.

La troisième session des chambres anglaises a été close le trente juillet par commission royale. Nous avons publié dans notre dernier numéro le discours de Sa Majesté la Reine Victoria lors de la clôture du parlement.

Le parlement a été prorogé pour la forme jusqu'au 8 Octobre prochain : c'est le dix-neuvième depuis la réunion législative des trois royaumes.

M. Rearden a proposé de présenter un bill pour la création en Irlande d'un parlement " fédéral " ou indépendant, et l'abolition ou plutôt la dissolution de l'union législative entre l'Angleterre et l'Irlande.

Cette motion, n'ayant reçu l'appui d'aucun membre, a été regardée comme non avenue.

Il est rumeur que la guerre va éclater prochainement entre la Prusse et la France.

On dit que la Hollande, la Belgique et la France ont conclu une alliance secrète offensive et défensive.

Le 15 était l'anniversaire de la naissance de l'Empereur. Cette fête a été célébrée avec une très-grande pompe. L'Empereur, la famille impériale et tous les grands de la cour ont assisté à Notre-Dame à un Te Deum solennel ; après les cérémonies l'Empereur est parti pour Fontainebleau. Napoléon a profité de ce jour de fête et d'allégresse pour faire plusieurs nouvelles nominations.

On annonce officiellement que

(Du Progrès de Lévis.)

La Gazette de Sorel vient de son côté d'entrer dans sa 12e année d'existence, et elle publie à cette occasion une longue adresse à ses lecteurs, dans laquelle il est dit d'excellentes choses.

(Du Journal des Trois-Rivières.)

La Gazette de Sorel a commencé sa douzième année; avec raison la Gazette prétend qu'elle a contribué aux progrès accomplis par le District de Richelieu.

(Du Pionnier de Sherbrooke.)

"GAZETTE DE SOREL." — Notre confrère de cette excellente feuille vient d'entrer dans sa douzième année d'existence.

(Du Public Canadien.)

La "Gazette de Sorel" vient d'entrer dans sa douzième année. Nous donnons à notre confrère à cette occasion, une franche et cordiale poignée de main.

Variétés.

AUX CORRESPONDANTS D'YASKA. — Nous espérons qu'avec ce no. la discussion se terminera. Nous croyons que les sujets sont épuisés, en autant que l'intérêt public y est concerné.

La Correspondance signée "Un Commis-Marchand" est remise au prochain numéro.

LE VAPEUR COLUMBIA. — L'on sait que la compagnie de Richelieu construit actuellement à Sorel un nouveau vapeur qui devra remplacer le Columbia faisant actuellement le trajet entre Trois-Rivières et Montréal.

Jeudi soir, un émigré norvégien est mort à bord du Québec, au moment où ce vapeur arrivait aux Trois-Rivières.

MEURTRE ATROCE. — Dimanche matin, entre une et deux heures, on donnait information à la station de police de la rue St. Joseph, St. Roch, qu'un meurtre avait été commis à l'encoignure des rues de la Couronne et du Prince-Edouard. Le

policeman Jalbert reçut de suite l'ordre de se rendre sur les lieux, et trouva en effet un jeune homme de 25 à 30 ans, nommé Joseph L'Heureux, étendu dans une mare de sang sur le trottoir, portant à l'abdomen une large blessure par laquelle sortaient les intestins.

Le Dr. Rousseau fut appelé sur la scène du crime, et, après avoir fait tout ce qu'il était possible de faire en pareil cas, il fit transporter le blessé à l'hôpital de marine qui se trouve à peu de distance du lieu où gisait l'infortuné L'Heureux, qui était dans un état d'insensibilité.

D'après les informations obtenues, voici comment le crime a été perpétré: Un nommé Quinn, journaliste, occupant une petite maison à l'encoignure des rues de la Couronne et du Prince-Edouard, lequel a été arrêté récemment et admis à caution de garder la paix, sur un affidavit donné par un de ses voisins nommé Flynn, était en conversation avec ce dernier, dans une barrière qui se trouve près de la maison de Quinn.

L'Heureux venant à passer, Flynn, qui anticipait quelque danger de la part de Quinn, appela L'Heureux qui se rendit à eux. Quinn et Flynn en étaient tous les deux en ce moment à échanger de gros mots et se chicanant.

L'Heureux qui, l'hiver dernier, avait travaillé avec Quinn à tirer de la glace de la rivière St. Charles, adressa la parole à Quinn, en lui disant: "Eh bien! va-t-on travailler ensemble l'hiver prochain?"

Quinn répondit: "Non: je ne pense pas que tu tires jamais de glace à l'avenir." Et, en disant ces mots, il tira son couteau et en frappa L'Heureux dans l'abdomen, lui faisant une blessure d'environ six pouces de longueur.

Flynn reçut alors dans ses bras L'Heureux qui s'affaissait et le transporta de l'autre côté de la rue; le sang coulait en abondance. C'est là que l'homme de police Jalbert l'a trouvé.

James Quinn, Flynn et sa femme ont été arrêtés, mais ces deux derniers relâchés peu de temps après. Quinn a été conduit en prison et l'enquête du coroner a été commencée aujourd'hui.

Quinn nie avoir commis le crime, quoiqu'il ait été vu par Flynn, sa femme et M. Blais, marchand-épicer qui demeure dans le voisinage.

L'Heureux a succombé à sa blessure deux heures environ après l'avoir reçue, c'est-à-dire vers quatre heures dimanche matin.

Il n'a pas recouvré sa connaissance, quoiqu'il ait été vu par Flynn, sa femme et M. Blais, marchand-épicer qui demeure dans le voisinage.

L'Heureux a succombé à sa blessure deux heures environ après l'avoir reçue, c'est-à-dire vers quatre heures dimanche matin.

Il n'a pas recouvré sa connaissance, quoiqu'il ait été vu par Flynn, sa femme et M. Blais, marchand-épicer qui demeure dans le voisinage.

L'Heureux a succombé à sa blessure deux heures environ après l'avoir reçue, c'est-à-dire vers quatre heures dimanche matin.

Il n'a pas recouvré sa connaissance, quoiqu'il ait été vu par Flynn, sa femme et M. Blais, marchand-épicer qui demeure dans le voisinage.

L'Heureux a succombé à sa blessure deux heures environ après l'avoir reçue, c'est-à-dire vers quatre heures dimanche matin.

Il n'a pas recouvré sa connaissance, quoiqu'il ait été vu par Flynn, sa femme et M. Blais, marchand-épicer qui demeure dans le voisinage.

L'Heureux a succombé à sa blessure deux heures environ après l'avoir reçue, c'est-à-dire vers quatre heures dimanche matin.

Il n'a pas recouvré sa connaissance, quoiqu'il ait été vu par Flynn, sa femme et M. Blais, marchand-épicer qui demeure dans le voisinage.

le patient craint de satisfaire son appétit. C'est dans des cas analogues que les propriétés toniques des pilules sucrées de Bristol se manifestent avec plus d'éclat. Mad. Margaret McElroy, de Troy, New-York, certifie que, pendant cinq années, elle a été incapable de digérer aucune nourriture solide, ne prenant que des gelées de riz et de l'arrow-root, et même cette nourriture légère lui causait tant de malaise, qu'elle était obligée de limiter la quantité à une couple d'onces, trois fois par jour.

En allant de préférence à l'atelier de La Gazette de Sorel, on trouvera que les imprimés, annonces, etc., etc., sont faits à moitié meilleur marché que partout ailleurs. S'adresser à l'imprimeur, J. CHENEVORT.

Argent à prêter! Argent à prêter au Bureau de la Société Permanente de Construction de St. François du Lac, à des conditions très-faciles, en fournissant de bonnes garanties hypothécaires. S'adresser à V. GLADU, Notaire. Sec. Trés. de la Société. St. François du Lac, 18 Août 1868.—jno

MAISON ET LOT A VENDRE. UN superbe lot bâti de maison et dépendances, en bon état, situé sur la rue Augusta, vis-à-vis M. André Chapdelaine; conditions faciles; s'adresser à CHARLES CLÉMENT fils. Sorel 11 Août 1868.—jno.

Maison à vendre. UNE maison en bois, à un seul étage, vis-à-vis le Marché Principal, avantageuse pour un magasin (résidence en même temps), à des conditions faciles; s'adresser à CHARLES CLÉMENT fils. Sorel, 11 Août 1868.—jno.

A VENDRE. En tout ou en partie, par lots de Ville, cette magnifique propriété située en la Ville de Sorel, faisant face au chemin de ligne, et voisine du jardin de P. R. Chevalier, Ecr., appartenant ci-devant au Capt. C. L. Armstrong, contenant environ 17 lots de Ville. Conditions libérales et longs délais pour paiement. S'adresser à M. MATHIEU, Shérif, Sorel. Sorel, 14 août 1868.—jno.

Dr. Page, Dentiste. (De Trois-Rivières.) DENTISTE, Et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada. A L'HOTEL VISH—SOREL. Depuis le 1er au 5 de chaque mois. Sorel, 29 Juillet 1868.—lan.

LE DR. BRODEUR, Dentiste. LE DR. BRODEUR, Elève du Dr. G. F. Trestler, premier Dentiste Canadien-Français de Montréal, Sera à Sorel du 1er au 15 Septembre. Le Dr. Brodeur se chargera et opérera dans le plus court délai possible et à des conditions libérales les ordres qu'on voudra bien lui donner. Sorel, 1er Août 1868.—6m.

Province de Québec, District de Richelieu. COUR SUPÉRIEURE. Acte concernant la Faillite 1864 Et ses amendements. En l'affaire de Dame Praxède Trépanier, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage, de Honoré alias Henry Barthe, dument autorisée par ce dernier, et de Eusèbe Lussier, ci-devant associés, en la Ville de Sorel, District de Richelieu, pour des fins de commerce et de navigation. FAILLIS.

Le sixième jour d'Octobre prochain, la soussignée demandera à la Cour sa décharge, en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE TRÉPANIÈRE, HENRY BARTHE.

Pour autoriser la dite Dame Praxède Trépanier son épouse. Sorel, 26 Juillet 1868.—2m.

Avis Public. EST par le présent donné, que l'Union St. Joseph de la Ville de Sorel, District de Richelieu, fera application à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte d'Incorporation de la dite société. ADOLPHE BRUNEAU, Président. N. CASAUBON, Secrétaire. Sorel, 20 juillet 1868.—2m.

PROFITEZ DE L'OCCASION!!! Votre Mémoire Vivra! Si vous vous rendez à l'Etablissement de PHOTOGRAPHIE de T. NETTLETON. NO. 1 RUE DU ROI—SOREL. VIS-À-VIS LE MARCHÉ.

C'EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs. C'est le seul endroit dans les campagnes où votre portrait peut être pris suivant tous les goûts et de toute grandeur, depuis le plus petit jusqu'à la grandeur naturelle et aussi bien, sous tous les rapports, que dans les meilleurs établissements des grandes Cités, et au même prix. Des portraits de personnalités distinguées et de charmantes vues sont aussi en vente à son Etablissement. T. NETTLETON, Photographe—Sorel. 5 Décembre 1867—lan.

A VIS. UNE DEMANDE sera faite à la Législature de la Province de Québec, en la Puissance du Canada, à sa prochaine Session, pour incorporer l'Association St. Pierre de Sorel. CHARLES DORION, Président. JOSEPH GARTIER, Secrétaire. Sorel, 22 juillet 1868.—2 m.

CHARBON-TOURBE! LA Compagnie CHARBON-TOURBE est prête à livrer ce produit aux taux suivants: A la Tourbière, à raison de..... \$3.50 le tonneau; A Domicile, à raison de..... \$4.00 le tonneau. ON peut se procurer des Ordres de livraison au bureau de J. B. L. Précurst, Ecuier, N. P. Le Tonneau est de 2,000 livres. Des expériences prouvent que ce combustible, comprimé comme il l'est par les appareils de la Compagnie, est l'un des plus économiques, des plus propres et des plus commodes que l'on puisse employer, soit pour la cuisine, le chauffage, les grilles de salon ou la production de la vapeur. JOS. TRUDEAU, Gérant Local. Sorel, le 25 juillet 1868.—jno.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation, pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont, par les présentes, notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DIX MOIS D'AVIS (signifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du C. S. L. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. L. G. Québec, 15 juin 1868.

Acte concernant la Faillite de 1864. Province de Québec, District de Richelieu. DANS LA COUR SUPÉRIEURE. Dans la cause de FLAVIEN LAVALLÉE, Failli. Le troisième jour d'Octobre prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge, en vertu de l'acte susdit. FLAVIEN LAVALLÉE, par MOUSSEAU & DEMERS, Procureurs ad litem. Sorel, 9 Juillet 1868.—2m.

Province de Québec, District de Richelieu. COUR Supérieure. EMILY ALLEN, de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, épouse de William Hill Carter, Huissier, du même lieu, Demanderesse. Le dit William Hill Carter, Défendeur. AVIS EST donné que la dite Demanderesse a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux. ARMSTRONG & GILL, Procureurs ad litem de la Demanderesse. Sorel, 29 juillet 1868.—1m.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS. Province de Québec, District de Richelieu. Dans la Cour Supérieure. En l'affaire de FRÉDÉRIC ST. LOUIS, Propriétaire de Bateaux à vapeur et Commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, tant personnellement que comme associé, FAILLI. Le soussigné a déposé un consentement de ses Créanciers à sa décharge, et Samedi, le troisième jour d'Octobre prochain, il s'adressera à aucun des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District de Richelieu, pour en obtenir une ratification. FRÉDÉRIC ST. LOUIS. Sorel, 23 juin 1868.—2m.

BROCHURE Provencher-Boisclair A Vendre. Un volume de 350 pages, contenant le compte-rendu de ce procès. A la librairie de La Gazette de Sorel, et chez tous les libraires. S'adresser à N. CASAUBON, Ecr., Bureau de La Gazette.—M. Casaubon est seul chargé du règlement de cette affaire. Avec portraits..... \$1.00 Sans portraits..... 0.80 cts. Sorel, 9 avril 1868.

Etablie en 1832. LA Salsepareille DE BRISTOL En grande Bouteille d'une quart. Le Grand Purificateur du Sang L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été. Quand le sang est épaissi la circulation gênée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les lours et grasses excréments des mois d'hiver. Ce détergent, inoffensif quoique puissant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme Boisson de Régime.

par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est le seul préparatif naturel et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus incurables de Scrofules au Mal du Foie, de plaques anciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscesses, d'Ulcers, et de toutes sortes d'Éruptions Scabieuses. C'est aussi un remède sûr et infaillible pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres, le Teigne, le Scorbute, la Syphilis au Mal Vénétrien, les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Étourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse. Garantie la plus puissante et la plus pure Préparation de VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS qui soit mise en vente. C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède sûr et infaillible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicieux ou impur du sang, ou de l'usage excessif de Mercure. Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉRALE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal. On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille. DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités. Sorel 1 Mai 1867.

LE CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL pour 1868. Ouvert à la PUISSANCE DU CANADA, Aura lieu à la Cité de Montréal, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi, 15, 16, 17 et 18 SEPTEMBRE, DANS LE PALAIS DE CRISTAL. Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres, dans le voisinage immédiat, situés entre les Rues Guy et Sherbrooke. Prix offerts..... 10,000 à 12,000

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté. Dans le département industriel, on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques. Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 22 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre. Dans le département industriel, les entrées devront être faites le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures. Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours. Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet expédié qui n'aura pas été rendu. Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour le prix. Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole. GEORGES LECLERC, Sec de la Chambre d'Agriculture. A. A. STEVENSON, Sec de la Chambre des Arts et Manufactures. Montréal, 29 juin 1868.—J S. DR. ANDERSON, Bureau à l'encoignure des Rues Elisabeth et Charlotte résidence de M. Larochelle, vis-à-vis le cimetière anglais.—SOREL. Sorel, 4 juillet 1868.



Compagnie du Richelieu.

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les Steamers de la COMPAGNIE DU RICHELIEU laissent leurs Quais respectifs, à Montréal, comme suit, savoir :

Vapeur Québec, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur Montréal, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec, tous les Mardis, Jendis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur Columbia, capt. JOSEPH DUYAL, pour Trois-Rivières et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M., faisant aussi connexion avec le vapeur Mouche-à-Feu, à Sorel, pour Yamaska et les Ports intermédiaires.

Vapeur Victoria, Capt. CHARLES DAVELUY, pour Berthier, Sorel et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur Chambly, Capt. FRS. LA-MOUREUX, pour Chambly et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. ROY, pour Terrebonne, L'Assomption et les Ports intermédiaires, les Lundis, Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis et Samedis, à 3 heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

La Compagnie du Richelieu.



LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montreal et Quebec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. Labelle, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SEPT Heures P. M.

Steamer Montréal, Capt. Robert Nelson, tous les Mardis, Jendis et Samedis, à SEPT Heures P. M.

PRIX DU PASSAGE.

Première Classe, souper et chambre inclus, \$3.00
Seconde Classe, 1.00

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

F O R G E.

Augustin Portelance. RUE CHARLOTTE—SOREL

La où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que le Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.



Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement général qu'il en a reçu, annonce que sa Forge est maintenant bien montée pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :

H O U A C H E S de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général, tout espèce d'ouvrage de fer garantis de meilleure qualité possible.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part de patronage public. AUGUSTIN PORTELANCE Sorel, 16 Octobre 1862.

W. LUNAN, BOULANGER, CONFISEUR ET EPICIER EN GROS ET EN DETAIL RUE DU ROI, SOREL. SOUVENEZ-VOUS DU MAGASIN ACHALANDÉ Sorel 22 janvier 1862 — 12 avril 59.

W. LUNAN, BAKER & CONFECTIONER & GROCER WHOLE SALE & RETAIL. KING STREET SOREL Remember the Old Stand

Mode d'Eté. Pour 1868.



Enseigne du MOUTON Noir, Place du Marché, Sorel.

A. BOUCHER, Tailleur, Sorel 13 Aout 1862.

HOME. Assurance contre le Feu. Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien :

- HONS. ALBERT KNIGHT, — Stanstead. " GEO. IRVINE, — Québec. " T. J. C. ABBOTT, — Montréal. " W. H. WEBB, — Richmond. " M. C. CAMERON, — Toronto. S. LaPalme, NOTAIRE—Agent. Rue Augusta, près du Marché. Sorel, Janvier 1868.—Ua.

Royal Insurance Company. Capital £.2,000,000 stg.

Is one of the largest companies in the world, and has ever been distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company CAPITAL £2,000,000 stg

The undersigned is prepared to effect Losses on either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company. JAMES MORGAN, Agent.

Sorel 7 Mai 1865. FONDÉE EN 1812.

Compagnie d'Assurance LANCASHIRE Contre le Feu et sur la Vie.

Autorisée par Acte du Parlement. CAPITAL — DIX MILLIONS STERLING. Sécurités déposées en Canada \$100,000.

WILLIAM HOBBS, — Agent. No. 16, Rue St. Jean. — MONTREAL.

WILLIAM KELLY, — Agent Pour le Comté de Richelieu. 4 Janvier 1868.—ua.

THE Lancashire Insurance Company FIRE & LIFE OF MANCHESTER, England.

(Incorporated by Act of Parliament.) Capital : — Ten millions Dollars. Invested in Canada \$100,000.

Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistant with security.

WILLIAM HOBBS, Gen. Agt. Corner Place d'Armes and Notre Dame Street MONTREAL.

WILLIAM KELLY, — Agent For the County of Richelieu. 4 Janvier 1868.—ua.

G. I. Barthe, AVOCAT, RUE DU ROI.—SOREL. G. I. Barthe, SYNDIC OFFICIEL. Pour le District de Richelieu. Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe, OFFICIAL ASSIGNEE. For the District of Richelieu. Sorel 23rd., December 1865.

G. I. Barthe, GEAULTIER & BRASSARD, AVOCATS. BUREAU, RUE PHIPPS, SOREL.

M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1863.

W. H. CHAPDLAINE, NOTAIRE. Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 22 Juin 1867.

N. CASAUBON, NOTAIRE. Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 13 Décembre 1865.

DR. J. H. BELIVEAU. Vient d'ouvrir son bureau chez M. G. FORTIER, RUE AUGUSTA, près du Marché, SOREL. Sorel, 15 mai 1868.

O. BELLEMARE, NOTAIRE. DE ST.-GUILLAUME DUPTON, Se chargera d'agences et de collections, à bonnes conditions. 22 mars 1868.—lan.

LIVRES POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

On trouvera à la LIBRAIRIE de "La Gazette de Sorel" un assortiment considérable et varié de LIVRES PROPRES A ÊTRE DONNÉS EN PRIX, que l'on puisse trouver à Sorel. Messieurs les Commissaires et Secrétaires-Trésoriers des Ecoles sont priés de nous rendre visite. Sorel, Juin 1868.—lan.

J. A. E. GENEUREUX, HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR. Bureau à Berthier (Ville). J. A. E. GENEUREUX 22 Fév. 1868.—lan.

P. BEAULAC. Huissier du Banc de la Reine et Huissier de la Cour Supérieure, District de Richelieu. Sorel, 11 aout 1866.

ST. LAWRENCE Classical & Commercial School ESTABLISHED IN 1863. EDWD C. ALLEN Proprietor and Master Sorel, Sept 15th 1866

REDUCTION DE PRIX ! HISTOIRE DES ABENAKIS. 1 Vol. de 660 Pages. PAR L'ABBE J. A. MUREAULT.

Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel. 7 Octobre 1867.

AVIS. Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance sinon \$2.50.

A MM. LES NOTAIRES. Comme nous avons en moins un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel", à vingt-cinq par cent de diminution. 25 septembre 1867.

MARCHANDS, CULTIVATEURS ET AUTRES, Vous devez acheter votre thé de ceux qui importent directement.

LA MONTREAL THE COMPANY, No. 6 Rue de l'Hôpital, Montréal, a expédié plus de 1000 caisses à différentes personnes de la compagnie et elle reçoit tous les jours des assurances que le THE donne entière satisfaction.

De nombreux certificats ont été reçus. Les contributeurs du "Journal Médical" ont souvent déclaré que la moitié des cas nerveux sont causés par l'emploi de Thé impar. La compagnie soigneusement choisit et importé un assortiment de Thé qu'elle peut garantir pure et exempt de substances vénéreuses en boîtes de 50, 20, 15 et 12 lbs.

THE NOIR. Oorgon Commun, Feuilles brisées, The Fort 45c., 60c.; Fine Fleur, Nouvelle récolte, do 55c., 60c. et 65c.; Excellent Bonne Fleur do. 75c.; Oolong, Sain do 45c. Riche Fleur do. 60c., très Beau do do. 75c., Bon Japonais 50c., 55; Très Fin 60c.; Le plus Beau 65c. 75c.

THE VERT. Twanky Common, 55c., 60c., 65c., et 70c.; Beau do. 55c. Young Hyson, 50c., 60., 65c., et 70c. Beau do., 75c.; Très Beau, 85c.; Fira Superfine do. 85c.; Superfine et de choix, \$1. Beau Gunpowder, 85c.; Extra Superfine do. \$1.

Tout ordre pour boîte de 20 ou 25 lbs., ou 12 lbs., expédiés pour la campagne sans charge de charretier. Thé non mentionné dans cette circulaire également bon marché. La compagnie étant déterminée à tenir une position dans le marché de Montréal, les poids, la qualité et les circulaires peuvent être considérés exacts. On une boîte de 20 lbs. serait trop considérable, 2 ou 3 se mettant ensemble pourront se le diviser. Un excellent Thé mé peut être envoyé pour 60c à 70c du transport en passant par la poste, on peut envoyer un ordre par la poste en inclure des Billets. Le transport sera payé jusqu'à la station la plus rapprochée de la destination en envoyant immédiatement à la réception de l'ordre par la poste, contenant l'argent, ou bien l'argent sera collé à la livraison par Express. Un essai sollicité.

THE MONTREAL THE COMPANY 6 Hospital Street, Montréal. Réduction faite aux acheteurs de 5 caisses et plus.

Nous garantissons que tous le Thé, que nous expédions donnera entière satisfaction, sinon il pourra être renvoyé à nos frais.

Hubert Drolet, CARROSSIER. Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a eu le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et des plus les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE HUBERT DROLET. Sorel, 3 Janvier 1866.

Dépot de Poëles DE LA RUE CRAIG, No. 526 (Près de la Cité de la Place d'Armes.) Poëles à Charbon Brillant pour Passages de Albanian, de Northern Light de Railroad.

Poëles à salons pour bois ou charbon Poëles de Cuisine à Charbon de "Polar." Poëles de Cuisine à Bois "Standard Poëles à Bois "Royal Cook"

Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc. MEILLEUR & CIE. 4 octobre 1865

A Vendre A LA LIBRAIRIE DE LA "Gazette de Sorel."

DÉBATS Parlementaires (Edition française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto de 1027 pages. Prix \$2.00

SOUVENIR DE L'ŒUVRE DES Zouaves Pontificaux EN CANADA, A vendre au Bureau de La Gazette de Sorel. PRIX : — 80 SOUS

Vérités Importantes ! PILULES VEGETALES



DE BRISTOL ELLES NE CONTIENNENT NI OALOMEI, NI AUCUNE AUTRE SUBSTANCE MINERALE.

Un foie sain, Un digestion vigoureuse, Un bon appétit, sont Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime DE PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une cure certaine pour les maux d'entrailles, Un grand remède pour les voies urinaires, Un puissant tonique pour l'estomac, Sont des propriétés qui se trouvent dans LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine qui ne dérange pas, Une purgation qui n'affaiblit pas, Un agent qui rend plus sain, Sont quelques-unes des vertus possédées par LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

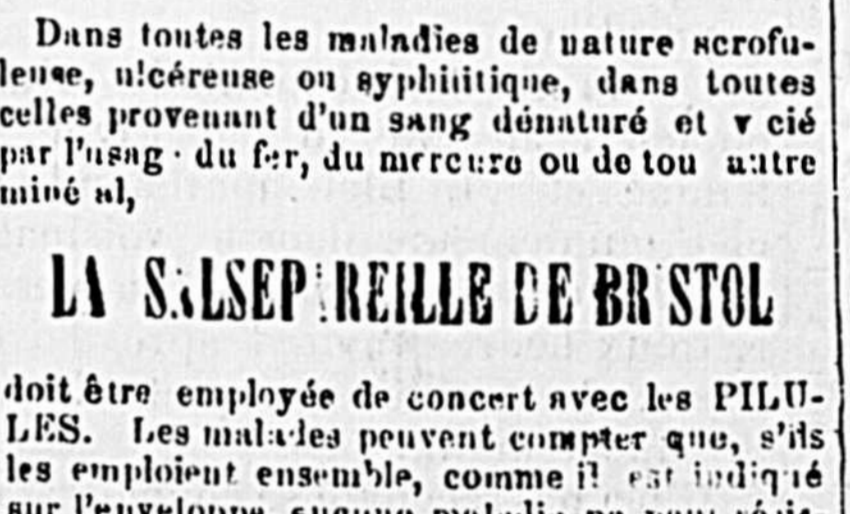
Une médecine saine pour les femmes, Un correctif certain de leurs dérangement, Un remède complet de leurs irrégularités, Sont des effets infaillibles d'un régime DES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Un teint clair, Une peau unie et Une haleine fraîche sont Les résultats certains de ce meilleur des agents, LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Dans toutes les maladies de nature scorbutique, ulcéreuse ou syphilitique, dans toutes celles provenant d'un sang dénature et vicié par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre minéral,

LA SALSEPEILLE DE BRISTOL doit être employée de concert avec les PILULES. Les maladies peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

GRANDS REMÈDES.



CANADA STONE & MARBLE HYDRAULIC WORKS. ROBERT FORSYTH, Importer and Manufacturer of MARBLE AND GRANITE MONUMENTS & HEAD STONES.

Flagging, Ohio Building Stones and Grindstones, St. Gabriel Lock, No. 552 William Street MONTREAL. Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern. All kinds of Stone and Marble Floor Tiling. EDW. O'HEIR, Agent.—Sorel. Sorel, 9 Février 1867.—ua

AVIS

On exécute à l'atelier typographique de "La Gazette de Sorel."

TOUTES ESPÈCES D'IMPRIMES, A MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. Avril 1868.—lan.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS! IL N'Y A PLUS DE VAMIFUGES! On ne se sert plus D'HUILES EMPOISONNÉES On n'emploie plus ces POUDRES NAUSEABONDES

Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue, Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et les parents méritement d'eux-mêmes de prouver leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci : on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et on n'en craint aucun résultat fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandées ci-haut sont estampillées "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTES PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & HOLTON, CHIMIQUES. Près le Palais de Justice Montréal

12 octobre 30 h m P. Q. K.

ON Trouvera Constantment L'Établissement de "La Gazette de Sorel" LES ARTICLES SUIVANTS:

Livres de Prières et de Piété, du meilleur choix; Livres de Littérature, d'histoire, Français et Anglais; Fournitures d'Ecoles et de Bureaux; Livres de Récompenses, Papiers et Enveloppes de toutes sortes; Papier à Enveloppes, Atlas divers de Géographie, Cahiers d'Écritures, avec Exemple et sans Exemple, Encre Noir Rouge et Bleu, Plumes, Crayons de mine, Crayons d'Ardaise, Porte Plume, Ardoises, Machines pour Oire à coudre, Crayons à manche d'argent, d'ivoire, etc. Pains à coudre. Papier à Dessin, Cahiers de Dessin, Papier de Couleur, de Soie et de Coton, pour Fleurs, Papier Argenté et Doré, Gravures et Images de toutes grandeurs. Des Secrétaires, Chapelets, Médailles, Cocons pour de Billets, Albums à Photographies Blanches de Billets, Mueilages, Portefeuilles, Porte-Monnaie, Livres de Mémoire, Cartes à jouer, Images Érudites, Livres Blancs de toutes espèces, Pass-Books, Objets de Fantaisie pour Dames et Messieurs, Cahiers de Musique. Papier à Journaux, Journaux d'École, Affiches pour Maisons, Magasins et Bureaux. Bites d'Enveloppes, Calendriers de toutes sortes. Boîtes de goût, Médailles, Jeux de Dames, Jeux de Loto, Plumes d'Oie Blancs pour Notaires, Avocats, Cour des Commissaires, Juges de Paix, Municipalités, Papier pour copier Tapissieries, Cordons et Rubans pour Bureaux, Élastiques, Musique, Papier pour Musique, Bill Leadings

Venez, vous serez et vous achèterez quelque chose dont vous aurez besoin.

La Gazette de Sorel Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.

TAUX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois, si payé en s'abonnant..... \$2.00 Pour six mois, do do 1.00 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE

12 mois..... \$2.50 6 mois..... 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrérages s'il y en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, affranchies et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces. Les annonces sont cotées sur type BREVIER. La 1re insertion, par ligne..... \$0.50 Les insertions subséquentes par lignes... 0.25 Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année..... \$50.00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30.00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18.00 Adresses d'affaires de 3 à 5 lignes par an..... 4.00

Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, — à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution libérale.

G. I. BARTHE, Propriétaire Sorel, 13 aout 1867.